



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint-Exupéry)

Syndicat National
Force Ouvrière
des Finances Publiques

1 FO pour tous

janvier 2019 - n° 47

Sommaire :

- 1) Vie quotidienne : Transition énergétique
- 2) Fiscalité : la BCR ?
- 3) Social : Retraites : vers une remise en cause du statut des fonctionnaires.
- 4) Brèves

Dossier du mois : Demandes de délégations en agences comptables.

1) **Vie quotidienne** : Transition énergétique. Pour FO « les salaires ne sont pas ennemis du climat »

L'explosion sociale provoquée par l'annonce de la hausse des taxes sur les carburants au 1er janvier 2019 éclaire avec une acuité toute particulière la revendication d'une transition énergétique « socialement juste » portée par la confédération FO qui face à l'urgence sociale, appelle à agir sur ses revendications.

En effet la confédération FO demande la généralisation de la prime de transport dans toutes les branches et l'augmentation de l'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi, ainsi qu'une réforme fiscale « en faveur d'une réelle et effective progressivité de l'impôt ».

Par ailleurs, la confédération rappelle que la transition énergétique met en jeu des milliers d'emplois et l'indépendance énergétique.

<https://info.force-ouvriere.fr/no3296/actu/>

2) **Fiscalité** : La Brigade de contrôle et de recherche (BCR) ?

La BCR est l'un des piliers de la recherche de renseignements pouvant aboutir à des redressements fiscaux implantée au 1er étage des Comtes du Maine au Mans.

Sa mission : collecter et traiter le maximum d'informations provenant de nos partenaires de la lutte contre la fraude (justice, gendarmerie, police, douanes, direction du travail (DIRECCTE), Urssaf,...) ou détectées au sein de nos propres services pour enrichissement.

Premier maillon de la chaîne du contrôle fiscal, la BCR s'inscrit dans le schéma de la mobilisation du renseignement interne décliné au plan départemental par la note PGF-CCI-CF-004-2015 du 07/09/2015.

<http://dfp720.intranet.dgfip/> (à la Une du 05 décembre 2018)

3) **Social** : Retraites : vers une remise en cause du statut des fonctionnaires.

Lors d'une réunion de concertation consacrée à l'architecture du futur système de retraite, le 4 décembre, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a fait savoir à la délégation Force Ouvrière que le compte dédié aux cotisations retraite des fonctionnaires de l'Etat, le Compte d'affectation spécial (CAS), disparaîtrait avec l'avènement d'un régime unique par points.

Par ailleurs, le Haut-commissariat a confirmé qu'aucune ressource supplémentaire ne serait affectée aux retraites : « Le système sera construit dans le respect des grands équilibres actuels » rappelle le document de travail. FO s'oppose à un projet de réforme qui fait baisser les droits à la retraite et qui s'en prend au statut des fonctionnaires.

<https://info.force-ouvriere.fr/no3296/c-est-en-nego/>

4) **Brèves** : Source Insee (année 2015) <https://www.inegalites.fr/Ou-vous-situez-vous-sur-l-echelle-des-salaires>

- 59% des salariés touchent moins de 2000 € net par mois, la moitié moins de 1800 €, 30% moins de 1500 €.
- Au 01/10/2018, le SMIC est de 1184,93 € net (1498,47€ Brut) (En 2015 :1135 € net)
- 1% des salariés les mieux payés se situe à 8300 € nets mensuels.
- 8% des français ont un salaire au moins de 4000 € et 17 % des salariés gagne plus que 3000 €.
(Rappel :pour la génération qui a passé le baccalauréat en 1974, environ 1/4 d'une classe d'âge réussissait l'examen) (Cf La Croix du 18/07/2017).

Dossier du mois : Demandes de délégations en agences comptables.

Grâce à l'investissement d'un bon nombre d'agents favorables aux postions de FO, le résultat des élections professionnelles quoique mitigé dans notre DDFIP, permet à notre OS d'être la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat.

Par ailleurs, même si notre représentativité est absente en CAPL, notre OS conserve un siège au CTL. Nous resterons donc attentif au progrès social que vont apporter les représentants des personnels élus (Nous rappelons que FO est à l'initiative de la liste d'aptitude qui profite à tous) et nous continuerons à agir et revendiquer de façon claire la défense du service public républicain et en particulier auprès de l'instance représentative des élus locaux.

Extrait de la lettre adressée au Président de l'Association des Maires ruraux de France :

«...»

Le Ministre, sous couvert de transformation des missions et d'évolutions technologiques, veut « redistribuer » l'implantation du réseau DGFIP. Sa « déconcentration de proximité » survenue médiatiquement est déjà bien loin. A ce jour 126 trésoreries gérant le secteur public local seront supprimées à compter du 1er janvier 2019, près de 700 d'entre elles l'ont été depuis 4 ans.

Et ce n'est que le début d'une totale disparition du réseau comptable et financier qui tenait jusqu'à maintenant les comptes des collectivités et établissements publics locaux de toute taille. La démarche pour y parvenir est double.

- **Le sort des 322 plus grandes collectivités** (au sens de la contractualisation prévu par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018) est réglé par le biais de l'amendement gouvernemental adopté le 14 novembre dernier dans le cadre du PLF 2019. Ainsi 322 collectivités locales les plus importantes (mais aussi les autres si elles le souhaitent) pourront demander à se voir déléguer, pour une période de 3 ans, la fonction actuellement exercée par le comptable public de la DDFIP. La collectivité délégataire aura donc à financer l'agent comptable (à choisir entre l'ancien comptable public gérant la collectivité, ou un autre, ou un fonctionnaire territorial) et les collaborateurs de la DGFIP qui le suivront, tous seront sous l'autorité de l'ordonnateur. Cet accroissement de charges lié à la rémunération de ces fonctionnaires détachés ne sera pas neutre pour vos finances. Ces agents pourront ainsi percevoir un complément indemnitaire afin de leur garantir leur niveau de rémunération antérieur.

Un risque financier encore plus grand réside dans le fait que la remise en cause de facto du principe de séparation ordonnateur/comptable dans cette délégation peut rendre inassurable en l'état les éventuels débits de l'agent comptable.....

Dernier point sur cette délégation en agence comptable, la DGFIP fournit pour 3 ans aux collectivités expérimentatrices son système d'information HELIOS mais n'est pas tenue de le fournir au delà. Le financement d'un progiciel serait donc nécessaire.

- **Les autres collectivités** de moindre importance pourraient, pour une très large majorité d'entre elles, ne plus avoir de trésoreries. Si ces dernières sont encore aujourd'hui environ 2000 sur l'ensemble du territoire, elles pourraient, à terme, descendre à 300. Nous passerions ainsi dans une logique de « back-office » couplée à un « front office » constitué de fonctionnaires DGFIP, qualifiés par le Directeur Général des Finances Publiques de « chargés de clientèle ». Ces derniers iraient proposer leur offre de service (dématérialisation, analyses financières, etc...) aux communes. L'objectif, un temps évoqué de 1263 trésoreries correspondant au nombre d'EPCI a vécu.....

FO-DGFIP combat pour le maintien des missions et d'un réseau de proximité à la hauteur des besoins de nos concitoyens. C'est pourquoi il estime qu'il est temps d'arrêter les politiques qui détruisent le service public républicain ».....

RAPPEL : Les demandes de délégations en agences comptables devront être décidées d'ici la fin mars 2019 pour un démarrage au 1er janvier 2020.

